



Forum Questions familiales 2014, 12 juin 2014, Berne Les impôts : imposent-ils un modèle familial ?

Mot de bienvenue et introduction

Thérèse Meyer-Kaelin, présidente de la COFF

Mesdames et Messieurs,

La COFF, commission fédérale de coordination pour les questions familiales, vous convie aujourd'hui à son Forum Questions familiales sous un titre interrogateur : *les impôts : imposent-ils un modèle familial ?* La réponse n'est pas donnée d'avance. La thématique choisie va nous permettre d'approfondir cette question en compagnie d'experts du domaine fiscal public et privé et de spécialistes de la politique, de l'histoire et des questions familiales. Nous sommes en pleine actualité, car des propositions et des réformes sont en cours au parlement.

Nous aurons l'occasion aujourd'hui de voir ensemble les principes de l'imposition de la famille dans notre pays, d'évaluer notre position en comparaison internationale. Nous pourrions aussi prendre connaissance ou approfondir les réformes en cours.

Le premier exposé de notre journée s'intéressera, d'un point de vue historique, aux modèles d'imposition familiale.

Une des définitions de « la famille » souvent entendue est « une communauté où vivent des personnes liées, de deux générations ». Peu importe la définition, la famille est et reste indéniablement la cellule de base de la société et la communauté qui permet « l'avenir » par les enfants qui y naissent et par la responsabilité prise de les amener à leur indépendance, à leur maturité et à leur épanouissement. Cependant sa forme évolue, le modèle dit classique de la communauté composée d'une maman, un papa et d'un ou plusieurs enfants est largement accompagné par les familles monoparentales et recomposées, toutes doivent être soutenues.

Les rôles évoluent aussi à l'intérieur de la communauté de vie familiale. Les statistiques de notre Office fédéral ont montré récemment que les mamans consacrent encore sensiblement plus d'heures au ménage et aux soins des enfants que les papas, cependant, au sein d'env. 70% des couples, les deux conjoints ont une activité lucrative au moins à temps partiel. De plus en plus souvent aussi, les deux conjoints prennent part à l'éducation et à la garde des enfants. Dans la majorité des couples, l'apport financier de l'autre conjoint est indispensable pour couvrir les charges du ménage et avoir une vie décente.

Ceci nous met devant une évidence : le modèle fiscal actuel pénalise certaines formes de vie en couple. Le parlement a pu corriger légèrement ces inégalités par des déductions et un rabais d'impôt et les cantons ont fait des efforts louables dans ce sens, mais elles subsistent.

Le chantier est ouvert et complexe. Comment gommer ces inégalités pénalisantes, voire injustes et ne pas en créer d'autres.

L'échec de la votation du printemps 2013 au sujet d'un nouvel article constitutionnel sur la famille qui aurait donné une tâche à la Confédération - en collaboration avec les cantons - pour concilier la famille avec l'exercice d'une activité lucrative a eu l'effet d'une douche froide. Il avait pourtant été accepté par 54% de la population suisse. L'automne dernier, le rejet de l'initiative de l'UDC tendant à inciter les familles à adopter un modèle ultra-traditionnel, confirme que la

population de notre pays prend conscience des changements intervenus au sein de la famille et les soutient.

Les modifications démographiques, l'évolution de l'organisation sociale et économique des familles débouche actuellement sur une remise en question fondamentale de l'imposition de la famille en particulier au niveau fédéral.

Nous avons voulu, en choisissant ce thème, vous donner l'occasion de mettre à jour la situation et lors des ateliers d'entrer dans la pratique pour tenter de démêler l'écheveau complexe de l'imposition de la famille et surtout de découvrir des solutions ou des améliorations possibles et applicables.

On entend souvent dire que l'argent ne fait pas le bonheur, mais une situation équilibrée où ne prédomine pas journallement le souci de nouer les deux bouts est indispensable. Plus d'équité et de justice sont aussi une nécessité.

La famille de demain, nous la souhaitons, creuset d'épanouissement et de bonheur dans la forme qu'elle s'est choisie ou qui s'est imposée à elle, j'ai dit : imposée à elle ?? « PAS PAR LES IMPÔTS, NOUS L'ESPÉRONS »

Merci d'être là avec nous dans cet engagement, pour essayer de répondre à ces questions et, qui sait, de trouver des solutions. Je vous souhaite une excellente journée !